

Terres et traités : relations et responsabilités : 12^e année — Ébauche

Code de cours 0398

Crédit du cours 1,0

Programme **FRANÇAIS**

Avant-propos

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance a l'honneur de présenter le cours *Terres et traités : relations et responsabilités*, élaboré en partenariat avec la Commission des relations découlant des traités du Manitoba (la Commission). Ce cours a été conçu à partir de celui qu'a créé la Commission, qu'elle a intitulé « Les traités et les relations qui en découlent ». Ce projet réalisé en collaboration représente une étape importante dans notre démarche collective pour comprendre et honorer la riche histoire et le legs durable des traités au Manitoba.

L'équipe de la Commission a fait preuve d'un dévouement inébranlable durant l'élaboration et la mise en œuvre de ce cours au Manitoba. Son engagement à favoriser une meilleure compréhension des relations découlant des traités et des responsabilités qu'elles entraînent est remarquable et apprécié. Ce cours témoigne du travail et de la vision de ses membres, et vise à éduquer la génération actuelle et celles qui suivront sur l'importance des traités et des responsabilités qu'ils supposent.

Le cours « Terres et traités : relations et responsabilités » est conçu pour offrir aux élèves une compréhension approfondie des aspects historiques, culturels et juridiques des traités. Il encourage la pensée critique et la réflexion sur les relations entre les peuples autochtones et non autochtones favorisant un dialogue éclairé et respectueux. L'expertise et les idées des membres de la Commission ont joué un rôle déterminant dans la création de ce cours, veillant à ce qu'il soit à la fois instructif et intéressant pour les élèves. Nous croyons que ce cours deviendra un outil éducatif vital pour amener les jeunes du Manitoba à mieux comprendre les relations et les responsabilités découlant des traités.

Pour l'avenir, nous demeurons collectivement déterminés à soutenir les écoles secondaires du Manitoba dans la mise en œuvre de l'éducation sur les traités pour tous. Nous croyons que le cours « Terres et traités : relations et responsabilités » jouera un rôle crucial dans l'édification d'une société plus inclusive et respectueuse, ancrée dans la compréhension mutuelle et le respect.

Survol de la discipline

Les sciences humaines consistent en l'étude des sociétés et des lieux, passé et présent, proches et lointains, en relation les uns avec les autres et au monde naturel. Au Manitoba, les sciences humaines se concentrent sur les disciplines de l'histoire et de la géographie et intègrent les concepts interdépendants que l'on trouve dans les humanités et les sciences sociales.

Les processus de sciences humaines permettent aux élèves de s'engager efficacement dans les programmes d'études et de développer continuellement leurs compétences globales et leurs apprentissages durables. Les connaissances, la compréhension, les habiletés et les valeurs développés par les élèves sont interdépendants et leur permettent de devenir des citoyens démocratiques et responsables actifs, qui adhèrent aux principes de vérité et de réconciliation, de développement durable et de droits de la personne.

Les sciences humaines au Manitoba ciblent les apprentissages durables suivants :

- identité, culture et communauté;
- la Terre : lieux et personnes;
- liens historiques;
- interdépendance mondiale;
- pouvoir et autorité;
- économie et ressources.

L'apprentissage en sciences humaines tient compte du rôle de l'école francophone en milieu minoritaire et de la construction langagière, identitaire et culturelle, ainsi que des principes de l'apprentissage et de l'évaluation. Les élèves en sciences humaines sont exposés à la fois à des modèles de cette discipline et à des modèles culturels et langagiers.

Survol du cours

Terres et traités : relations et responsabilités vise à améliorer les connaissances et la compréhension des élèves à l'égard des relations et responsabilités de tous les peuples concernant le territoire et les traités, de même que les accords territoriaux.

Les résultats attendus pour ce cours ciblent des sujets historiques et contemporains entourant les terres et les traités pertinents pour les communautés autochtones et non autochtones. Le cours traite des perspectives historique, politique, sociale et économique des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Compétences globales en sciences humaines



La pensée critique

La pensée critique en sciences humaines est essentielle pour prendre des décisions éthiques et devenir des citoyens du monde réfléchis et actifs. Elle fait appel à des processus d'enquête et de pensée historique et géographique, à l'utilisation de critères, de preuves et de raisonnements permettant une prise de décision éclairée et la création de solutions nécessaires à un avenir durable et éthique. Lorsque la pensée critique est mobilisée en sciences humaines, les élèves :

- font appel à leur esprit critique pour choisir et utiliser des sources dans leurs recherches et y réfléchissent de manière stratégique, efficace et efficiente pour obtenir une compréhension approfondie et étendue des sujets, tirer des conclusions et prendre des décisions éclairées;

- portent des jugements raisonnés sur le monde en évaluant leurs sources pour en vérifier la fiabilité et la pertinence, ainsi qu'en les analysant pour y déceler tout signe de préjugé, de racisme et de stéréotype;
- font des liens entre les idées, les tendances et les relations en faisant appel à des critères et à des raisonnements pour comprendre les concepts de la pensée historique;
- examinent un large éventail de perspectives et de contextes pour comprendre l'expérience humaine dans toute sa diversité;
- interprètent les renseignements et les idées en reconnaissant que les interprétations peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements émergent;
- remettent en question leurs suppositions, leurs jugements personnels et leurs préjugés à la lumière de nouvelles informations ou idées;
- posent des questions de clarification pertinentes pour élargir et approfondir leurs connaissances et leur compréhension;
- font la distinction entre les faits et les opinions ou interprétations afin de parvenir à des jugements raisonnés;
- utilisent des critères, y compris l'observation, l'expérience et les preuves, pour porter des jugements éclairés et prendre des décisions éthiques sur l'avenir du monde.



La créativité

La créativité en sciences humaines permet aux élèves de faire des observations et de prendre des décisions, de résoudre des problèmes et de concevoir des stratégies innovantes. Elle nécessite d'établir des liens entre différents concepts et d'utiliser divers outils. La pensée créative met l'accent sur la souplesse, la pensée divergente, la production d'idées et l'exploration des diverses options pour améliorer la compréhension et envisager des solutions durables et éthiques. Lorsque la créativité est mobilisée en sciences humaines, les élèves :

- font preuve d'initiative et d'ingéniosité, explorent les possibilités, sont ouverts à de nouvelles idées et possibilités, et prennent des risques pour envisager différents choix qui pourraient façonner l'avenir;
- font preuve de curiosité à l'égard des choix faits par des personnes dans un contexte donné et explorent de nouvelles idées/possibilités en posant des questions pertinentes sur ces choix;
- font appel à des stratégies et à des modes de pensée, y compris la pensée historique/géographique, l'adoption de divers points de vue et la prise de décision éthique pour produire des idées et des concepts innovants, résoudre des problèmes ou encore avoir un impact;
- s'appuient sur les idées et les connaissances des autres;
- élaborent des plans et les ajustent au fur et à mesure qu'ils acquièrent une meilleure compréhension de nouvelles informations ou de contextes évolutifs;

- testent, peaufinent et adaptent des idées de manière innovante et unique, tout en persévérant face à l'ambiguïté ou aux obstacles;
- réfléchissent et utilisent les rétroactions des autres pour envisager des solutions durables et éthiques et pour approfondir leur compréhension.



La citoyenneté

La citoyenneté en sciences humaines a pour objectif de préparer les élèves à devenir des citoyens du monde informés et engagés. En réfléchissant à diverses perspectives, récits et histoires, ils développent des connaissances historiques et géographiques ainsi qu'une compréhension conceptuelle des principes de vérité et de réconciliation, de durabilité et de droits de la personne, lesquels constitueront la base de leur rôle en tant que citoyens engagés et responsables, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou mondiale. Lorsque la citoyenneté est mobilisée en sciences humaines, les élèves :

- comprennent et analysent leurs propres perspectives sur des questions complexes dans un monde qui évolue rapidement;
- reconnaissent les informations biaisées, y compris le racisme, les préjugés, les stéréotypes et la discrimination, et soutiennent les principes de réconciliation, de durabilité et de droits de la personne;
- explorent l'interconnectivité entre eux-mêmes, les autres et le monde naturel.
- évaluent comment les contributions du passé façonnent notre concept actuel de citoyenneté et de démocratie;
- font appel à une compréhension conceptuelle et à une pensée historique/géographique pour analyser des informations et prendre des décisions éclairées;
- explorent différentes idées, expériences et visions du monde pour remettre en question leurs suppositions personnelles et leurs préjugés et prendre des décisions éclairées qui tiennent compte des principes de réconciliation, de durabilité et de droits de la personne;
- font preuve d'empathie et réfléchissent à des points de vue qui ne correspondent pas aux leurs afin de comprendre la diversité de l'expérience humaine;
- interagissent avec les autres de manière responsable, respectueuse et inclusive, que ce soit en personne ou dans un contexte numérique, afin d'orienter le dialogue et de développer les relations de manière constructive;
- évaluent les facteurs et réaliseront leur potentiel afin de proposer des solutions pour leur propre bien-être et celui des autres et en tant que personne faisant partie de l'ensemble du monde naturel;
- travaillent avec les autres pour élaborer des stratégies afin de trouver des solutions équitables qui soutiennent l'équité, la diversité, l'inclusion et le respect des droits de la personne;
- prennent des décisions éthiques afin de favoriser un impact positif et durable pour eux-mêmes, les autres et le monde naturel.



La connaissance de soi

La connaissance de soi en sciences humaines représente le lien personnel qu'entretiennent les élèves avec la pensée et les connaissances historiques et géographiques, de même que les liens qu'ils établissent avec les autres et le monde naturel. Les élèves explorent leurs relations dynamiques avec les personnes et la terre, passées et présentes, proches et lointaines. Ils peuvent ainsi comprendre les interdépendances humaines et leurs répercussions sur les environnements naturels et les sociétés, ainsi que leur rôle en tant que citoyens responsables pour un avenir durable et éthique. Lorsque la connaissance de soi est mobilisée en sciences humaines, les élèves :

- reconnaissent leurs intérêts personnels, leurs forces, leurs défis et leurs dons afin de soutenir leur apprentissage, leur bien-être et leur épanouissement;
- prennent conscience des facteurs qui façonnent leur identité, y compris les relations entre la terre et les gens dans le contexte culturel et historique de leur communauté, ce qui leur permettra de mieux se comprendre eux-mêmes;
- valorisent et respectent l'interdépendance entre et les liens personnels avec les personnes et les lieux, y compris le monde naturel, afin de développer l'empathie et un sentiment d'appartenance;
- comprennent et utilisent des stratégies pour favoriser l'autorégulation et le bien-être en tant que citoyens dans un monde complexe et en constante évolution;
- réfléchissent à leurs propres préjugés, décisions, efforts et expériences ainsi qu'aux rétroactions d'autrui;
- se fixent des objectifs pour appuyer leur apprentissage et leur bien-être en tant que citoyens engagés;
- font preuve d'espoir et d'empathie, lorsqu'ils planifient leur avenir, tant pour eux-mêmes que comme partie intégrante du monde naturel, proche et lointain;
- démontrent la capacité à persévérer, à s'adapter en réponse à de nouvelles expériences et perspectives, aux réalités environnementales et mondiales ainsi qu'aux événements internationaux;
- reconnaissent et assument pleinement leur rôle dans leur apprentissage tout au long de leur vie ainsi que la responsabilité de leur croissance personnelle, de leur bien-être et de leur épanouissement en tant que citoyens du monde.



La collaboration

La collaboration en sciences humaines comprend l'appréciation de la diversité des perspectives, des croyances et des valeurs qui font partie de la vie dans une société démocratique et en tant que partie intégrante du monde naturel. Elle consiste à apprendre des autres et avec les autres ainsi qu'à travailler ensemble avec un engagement partagé pour poursuivre des objectifs communs, y compris la vérité et la réconciliation. La collaboration favorise la création de relations qui permettent aux élèves de prendre des décisions éclairées et d'atteindre des objectifs communs. De plus, les discussions et les débats approfondis sur les questions éthiques ont pour but de motiver les élèves, de donner plus de sens à leur apprentissage et de leur donner l'occasion de contribuer à leur communauté. Lorsque la collaboration est mobilisée en sciences humaines, les élèves :


- cherchent à comprendre et à clarifier divers points de vue, voix et idées;
- s'appuient sur les idées des autres en menant des échanges productifs, significatifs et respectueux;
- valorisent les contributions des autres et leur font confiance pour approfondir leur réflexion sur les sujets abordés;
- pratiquent l'écoute active et posent des questions éthiques tout en tenant compte des différents points de vue;
- surmontent leurs différences et font preuve de la volonté de faire des compromis ou de changer de point de vue, au besoin, afin de prendre des décisions éclairées et respectueuses;
- par la négociation, coconstruisent une compréhension éthique et travaillent ensemble en vue de résoudre des problèmes pour le bien-être des autres et en tant que personne faisant partie du monde naturel;
- utilisent leurs dons et s'engagent à assumer leurs responsabilités dans un but collectif pour le bien-être des autres et du monde naturel.



La communication

La communication en sciences humaines permet aux élèves d'interpréter de l'information reçue, de diffuser des informations et d'exprimer des idées de manière claire et ciblée en utilisant divers modes et supports. Il s'agit ici de maîtriser la communication orale, visuelle, écrite et médiatique ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la diffusion de l'information et des idées. Les élèves échangent de manière constructive de l'information et des idées afin d'obtenir des connaissances et de renforcer les relations en vue d'un avenir durable et éthique pour eux-mêmes et pour le monde naturel. Lorsque la communication est mobilisée en sciences humaines, les élèves :

- tiennent compte du public cible, de l'objectif, du contexte, des modes et des formes pour diffuser des idées et présenter des renseignements de manière réfléchie et efficace;

- 
- font appel à un langage clair et concis pour exprimer des idées et des points de vue inclusifs et respectueux d'autrui, en évitant les généralisations et les péjorations, tout en comprenant les conséquences de leurs paroles et de leurs actions sur les autres;
 - utilisent des indices contextuels (p. ex. les caractéristiques du texte, la communication non verbale, le ton de la voix, l'utilisation d'images numériques ou d'icônes, etc.) pour mieux comprendre les messages qu'ils reçoivent;
 - cherchent à comprendre les points de vue des autres afin de clarifier et d'élargir leur réflexion et de négocier de manière constructive en adoptant une écoute active et en posant des questions;
 - comprennent comment des contextes divers (linguistiques, culturels, générationnels, expérientiels) peuvent influencer sur la compréhension;
 - s'engagent dans des échanges productifs, significatifs et respectueux afin de développer des relations et d'approfondir leur compréhension de diverses manières, y compris dans des contextes numériques;
 - relatent les événements et les récits de sorte qu'ils aient un sens, pour eux-mêmes comme pour les autres;
 - négocient de manière constructive avec les autres pour parvenir à un consensus au sein d'une communauté d'élèves.

Apprentissages durables

Identité, culture et communauté

L'élève explore les concepts d'identité, de culture et de communauté en rapport avec les individus, les sociétés et les pays. De nombreux facteurs, dont la géographie et l'histoire, la culture, la langue, les facteurs économiques, ainsi que les croyances et les valeurs communes, qui dépendent de l'époque et du lieu, influent sur l'identité et la vie dans les communautés. En étudiant diverses cultures, dont la sienne, l'élève développe une meilleure compréhension de divers points de vue et devient sensible au fait que la communauté se trouve renforcée par l'interaction et l'interdépendance entre les individus par la diversité culturelle et le pluralisme.



La terre : lieux et personnes

L'étude des relations dynamiques entre les personnes, les lieux et les milieux permet de comprendre la dépendance à l'égard du milieu naturel, de même que les répercussions des activités humaines sur ce milieu. L'élève verra comment les relations avec la terre influencent l'identité et définissent les rôles et les responsabilités des citoyens et gardiens de la Terre sur les plans local, national ou international.

Liens historiques

L'élève explore comment les personnes, les événements et les idées du passé façonnent le présent et influencent l'avenir. De plus, les récits et les traditions permettent à l'élève d'approfondir sa conscience historique quant à l'influence du passé sur le présent. Grâce à l'exploration de sa propre histoire, et de l'histoire proche et lointaine, l'élève peut se fonder sur le passé pour comprendre le présent et vivre en tenant compte de l'avenir, fournissant ainsi une fondation pour une citoyenneté démocratique active.

Interdépendance mondiale

L'élève explore l'interdépendance des personnes, des communautés, des sociétés, des pays et des milieux. Par l'observation de cette interdépendance, l'élève accroît sa conscience planétaire et développe de l'empathie à l'égard des droits de la personne et de la condition humaine. La prise en compte des connexions mondiales permet à l'élève d'élargir sa connaissance du monde dans lequel il vit et de s'engager en tant que citoyen du monde.

Pouvoir et autorité

L'élève explore les processus et les structures du pouvoir et de l'autorité, de même que leurs incidences sur les personnes, les relations, les communautés et les pays, en plus des questions de justice et d'équité. Le pouvoir et l'autorité touchent toutes les relations humaines, dans la vie quotidienne et dans des situations officielles. Les règles et les lois, tant officielles que traditionnelles, existent pour protéger les personnes et pour répondre à leurs besoins de vivre ensemble de manière pacifique et juste. Grâce à une exploration du pouvoir et de l'autorité et de leur influence sur les relations humaines, l'élève développe un sens d'autonomie personnelle en tant que citoyen démocratique actif.

Économie et ressources

L'élève développe une compréhension de l'impact, du partage et de l'interdépendance des ressources et des richesses par rapport aux individus, aux communautés et aux nations, tant dans le passé que dans le présent. Il explore les facteurs économiques qui affectent la prise de décision, la consommation et la répartition des ressources, le développement des technologies, ainsi que les implications sur la société et l'environnement.

Apprentissages

Domaine A : Identité/identités


L'élève :

- SocLT.12.A.1 :** Démontre sa compréhension des histoires de création qui viennent du territoire sur lequel il vit.
- SocLT.12.A.2 :** Démontre sa compréhension des visions du monde autochtones sur l'importance de la terre.
- SocLT.12.A.3 :** Réfléchit à la manière dont la terre façonne et influence son identité.
- SocLT.12.A.4 :** Réfléchit à l'interdépendance qui lie les êtres humains et la terre.
- SocLT.12.A.5 :** Explore et réfléchit aux quatre questions mises de l'avant par Murray Sinclair/Mizanay Gheeshik (Celui qui parle d'images dans le ciel) : Que suis-je? D'où viens-je? Pourquoi suis-je ici? Où vais-je?
- SocLT.12.A.6 :** Démontre une compréhension des concepts de parenté, de responsabilités envers les siens, d'esprit et d'intention, de gouvernance et de lois, des divers protocoles entourant la négociation de traités, ainsi que des langues et visions du monde des peuples autochtones qui partagent la terre avec les communautés scolaires.
- SocLT.12.A.7 :** Démontre une compréhension des distinctions entre les Premières Nations, les Inuit et les Métis, et les conséquences négatives des approches pan-autochtones sur l'identité et la souveraineté.
- SocLT.12.A.8 :** Démontre une compréhension du caractère distinct et de l'identité propre de chacune des Premières Nations (p. ex., Anishinaabe, Ininiwuk, Nehethowuk, Dakota Oyate, Dénésuline et Anishinewuk).
- SocLT.12.A.9 :** Nomme le traité conclu dans une région particulière (p. ex., une collectivité, une ville, une division scolaire) et les Premières Nations concernées par ce traité.
- SocLT.12.A.10 :** Réfléchit sur comment les traités et leurs effets influencent son ou ses identités personnelles.
- SocLT.12.A.11 :** Démontre comment nos conceptions d'identité permettent de mieux comprendre l'énoncé : « Nous sommes tous visés par les traités ».

Domaine B : La terre, membre de la famille

L'élève :


- SocLT.12.B.1 :** Décrit les notions d'île de la Tortue/Amérique du Nord ou ce qui est aujourd'hui connu comme le Canada.


- 
- SocLT.12.B.2 :** Nomme des Premières Nations, dont les Anishinaabe, Ininiwuk, Anishinewuk, Dakota Oyate, Dénésuline et Nehethowuk, et leurs territoires ancestraux sur une carte récente du Manitoba.
 - SocLT.12.B.3 :** Identifie des territoires traditionnels dont ceux des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits, ainsi que leurs noms traditionnels dans d'autres régions de ce qui s'appelle maintenant le Canada.
 - SocLT.12.B.4 :** Démontre comment le choix de noms de lieux et toponymes reflète l'interdépendance et des connaissances profondes par rapport au territoire.
 - SocLT.12.B.5 :** Témoigne d'une compréhension des diverses notions et visions du monde autochtones (p. ex., *Wahkotowin*, *Mino-pimatisiwin*, *Mino-bimaadiziwin*, enseignements du calumet, enseignements relatifs au cercle, les sept enseignements anishinaabe/sept grands-pères) et leur lien avec les traités.
 - SocLT.12.B.6 :** Démontre en quoi la notion que nous sommes interconnectés à la terre peut nous aider à mieux comprendre le sens de l'énoncé : « Nous sommes tous visés par les traités ».

Domaine C : Responsabilités relationnelles

L'élève :

- SocLT.12.C.1 :** Démontre une compréhension des diverses formes de gouvernance autochtone qui existaient avant la colonisation sur le territoire connu aujourd'hui comme étant le Canada, dont celle d'une nation de chacune des régions culturelles et linguistiques autochtones suivantes : l'ouest/ la côte du Pacifique, les plaines, les forêts de l'Est, la région atlantique, la région subarctique et le Nord.
- SocLT.12.C.2 :** Explore les notions de souveraineté, des responsabilités relationnelles envers la terre et les autres humains et de bien-être collectif sur le même territoire chez les Premières Nations, les Métis et les Inuit.
- SocLT.12.C.3 :** Démontre une compréhension des valeurs sous-jacentes, des intentions et des visions du monde qui influencent la négociation de traités avant la colonisation européenne (p. ex., les responsabilités relationnelles, le bien-être collectif, les responsabilités envers le monde naturel, le bénéfice mutuel, l'honnêteté, la générosité et le regard au bien-être des futures générations).
- SocLT.12.C.4 :** Démontre une compréhension des protocoles observés lors de la négociation de traités entre nations autochtones, comme l'échange de cadeaux, le temps passé ensemble, marqué par sa durée et sa profondeur, les activités significatives et les rites cérémoniaux (cérémonie du calumet).

- 
- SocLT.12.C.5 :** Démontre une compréhension des confédérations et traités précoloniaux, dont le Traité de Nestawayak, la Confédération Haudenosaunee, l'accord Dish with One Spoon (le plat et la cuillère), l'Alliance de fer (avant 1692)/Nehiyaw-Pwat et la Confédération Wabanaki.
- SocLT.12.C.6 :** Démontre une compréhension des concepts *Terra Nullius*, Doctrine de la découverte (1452, répudiée par le Vatican en 2023), *Inter Caetera* (1493) et des droits de propriété présumés des Européens sur les territoires non cédés.
- SocLT.12.C.7 :** Analyse et compare les visions du monde des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits, d'une part, et la vision coloniale d'autre part, par rapport à l'usage et la possession de terres, le commerce et l'économie, et les rôles de genre dans la société.
- SocLT.12.C.8 :** Démontre une compréhension des notions autochtones de relations saines entre nations souveraines qui sont liées par des traités.
- SocLT.12.C.9 :** Explique en quoi les accords territoriaux et les traités conclus entre les peuples autochtones et la Couronne devaient être des ententes durables où toutes décisions étaient discutées et prises conjointement.
- SocLT.12.C.10 :** Compare les ententes négociées entre Premières nations et les empires européens dans une variété de régions sur le territoire maintenant reconnu comme étant le Canada, avant les traités numérotés dans chacune des régions suivantes :
- Est : p. ex., la Grande tabagie (1603), Teiohâte Kaswenta (la Ceinture wampum à deux rangs [1613]), la Grande Paix de Montréal (1701), les Traités de paix et d'amitié (1725-1778);
 - Centre : p. ex., le Traité de Niagara (1764), les Traités de Robinson-Supérieur et Robinson-Huron (1850), les Traités Williams (avant et après 1923), le Traité Peguis-Selkirk (1817);
 - Ouest : p. ex., les Traités Douglas (1850, île de Vancouver);
 - Nord : p. ex., le traité de paix entre les Britanniques et les Inuits/Nunatukavut (1765).
- SocLT.12.C.11 :** Compare la façon dont les autorités françaises, d'une part, et les autorités anglaises d'autre part ont conclu des traités avec les Premières Nations avant la confédération.
- SocLT.12.C.12 :** Explore et démontre sa compréhension des causes et des conséquences de la Proclamation royale de 1763, du Traité de Niagara (1764) et de l'Acte d'Amérique du Nord britannique (1867) ainsi que leurs répercussions sur les accords territoriaux et traités subséquents.
- SocLT.12.C.13 :** Analyse les traités numérotés, leurs conséquences en tant que documents vivants, leur contenu et le contexte historique dans lequel ils ont été conclus en considérant notamment :
- Les perspectives autochtones et non autochtones sur la tradition orale de même que sur l'esprit et l'intention des traités;
 - La démarche menant à la négociation d'entente, comme le lieu, les nations représentées, les porte-parole, l'esprit et l'intention derrière les traités et les cérémonies;

- 
- Les adhésions aux traités;
 - Les droits et les responsabilités associés aux traités existants;
 - L'effet et l'influence des traités sur les relations transfrontalières et les migrations autochtones autrefois et aujourd'hui;
 - Les interprétations contemporaines entourant les droits inhérents conférés par les traités, les droits ancestraux et les engagements de la Couronne fondés sur l'esprit et l'intention originels de respect, de partage et de renouvellement.

SocLT.12.C.14 : Décrit la contradiction entre l'esprit et l'intention des traités numérotés et la législation gouvernementale actuelle.

SocLT.12.C.15 : Démontre une compréhension des conséquences de la Loi sur les Indiens (1876) et ses amendements sur les droits conférés par traités aux Premières Nations (p. ex., gouvernance, droits conférés aux chefs héréditaires, droits ancestraux, droits démocratiques et droits de la personne, souveraineté, droits spirituels, droits des femmes, droits de chasse et de pêche, droits à la terre et accès à ses dons, création de réserves, droits à la libre circulation, logement, soins de santé, éducation).


SocLT.12.C.16 : Démontre sa compréhension des effets des lois fédérales de transfert des ressources naturelles (1930) sur les Premières Nations et sur la relation de nation à nation établie par les traités.

SocLT.12.C.17 : Analyse des exemples de relations rompues et de promesses non tenues des traités (p. ex., le non-respect des engagements oraux pris lors des négociations des traités, les déplacements forcés [Dénés sayisis de Tadoule Lake, Roseau River, 1903, St. Peter/Peguis, 1907, les Inuits, Lake St. Martin, bande Keesekeowenin Ojibway du parc national du Canada du Mont-Riding], les pensionnats, la rafle des années 1960).

SocLT.12.C.18 : Démontre sa compréhension des termes suivants :

- terres cédées/non cédées/non concédées;
- terres visées/non visées par un traité;
- terres exemptes d'accord.

SocLT.12.C.19 : Démontre une compréhension des notions de revendication territoriale globale et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, notamment des protocoles de négociation de traités, et des droits et responsabilités associés aux traités modernes (p. ex., Convention de la Baie James et du Nord québécois [1975], Entente-cadre sur les droits fonciers issus des traités au Manitoba [1997], Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut [2024], Traité Nisga'a [1998], Tsilhqot'in ou Chilcotin, Accord de gouvernance de la Nation Dakota de Sioux Valley et accord triparti de gouvernance, accords d'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon).



SocLT.12.C.20 : Explique en quoi les traités sont des ententes vivantes qui doivent être honorées et renouvelées dans le contexte du présent (p. ex., politique des exploitations paysannes, ententes cows and plows en matière d'agriculture [Traités 4 et 6], Naawi-Oodena, Wehwehneh Bahgahkinahgohn).

SocLT.12.C.21 : Démontre une compréhension des accords territoriaux conclus avec les Métis de la Rivière-Rouge et analyse les répercussions des politiques colonisatrices de la Couronne sur ce peuple, dont :

- La vente de la Terre de Rupert par la Couronne qui présumait une souveraineté sur ce territoire et la résistance de la Rivière-Rouge/la Loi sur le Manitoba (1870) et la Loi des terres fédérales (1872);
- Le certificat (scrip) des Métis;
- Les communautés des réserves routières (p. ex., Pakan [Rooster Town], Sainte-Madeleine, Carberry).

SocLT.12.C.22 : Démontre une compréhension des accords et traités modernes négociés avec les Métis de la Rivière-Rouge (Entente de reconnaissance et de mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale des Métis du Manitoba [2021], reconnaissance et traité d'autonomie gouvernementale des Métis de la Rivière-Rouge [2024]).

SocLT.12.C.23 : Démontre une compréhension du Traité des peuples autochtones (2007)

SocLT.12.C.24 : Démontre une compréhension de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

SocLT.12.C.25 : Démontre une compréhension des droits inhérents des Premières Nations, des Métis et des Inuits à une représentation politique sur la scène internationale, dont le droit à l'autodétermination et à la souveraineté inscrit dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

SocLT.12.C.26 : Compare les droits territoriaux et les relations issues des traités sur le territoire aujourd'hui connu comme étant le Canada à ceux qui existent dans d'autres régions du monde (p. ex., les droits territoriaux inscrits aux chartes des droits des États-Unis, de la Scandinavie, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Bolivie).

SocLT.12.C.27 : Démontre une compréhension des démarches de réconciliation à l'échelle internationale en lien avec les injustices historiques liées aux territoires et aux obligations découlant des traités (p. ex., le *National Sorry Day* en Australie [journée nationale du pardon], les commissions de vérité et de réconciliation en Afrique du Sud et en Norvège, les excuses des États-Unis au sujet des pensionnats).

SocLT.12.C.28 : Démontre en quoi la notion de responsabilité relationnelle peut contribuer à une compréhension plus large de l'énoncé « Nous sommes tous visés par les traités ».

Domaine D : Souveraineté intrinsèque et agentivité

Dimension sociale

L'élève :

SocLT.12.D.1 : Analyse l'importance de l'intendance environnementale, des initiatives économiques et du partage des ressources dont témoignent les Autochtones au profit des générations actuelles et futures (p. ex., le retour du bison, la souveraineté alimentaire, l'agriculture de régénération/la permaculture, l'intendance du territoire autochtone, le savoir écologique traditionnel, les pratiques de pêche durables, l'intendance autochtone du feu, la protection et la durabilité de l'eau).

SocLT.12.D.2 : Analyse l'importance du leadership social et communautaire :

- Social/culturel (p. ex., The National Association of Friendship Centres [association nationale des cercles d'amitié], Ka Ni Kanichihk, Ma Mawi Wi Chi Itata Center, Assembly of Manitoba Chiefs [assemblée des chefs manitobains], Eagle Urban Transition Center, Bear Clan/Mama Bear Clan et défenseurs des intérêts sociaux);
- Judiciaire (p. ex., Restorative Justice Association of Manitoba [association de justice réparatrice du Manitoba], Justice : Programmes et services – Southern Chiefs' Organization Inc.);
- Santé et bien-être (p. ex., Autochtones Santé | Office régional de la santé de Winnipeg, Aboriginal Health & Wellness Centre, Four Arrows, Native Addictions Council of Manitoba | page d'accueil du Recovery Centre, First Nations Family Advocate Office [bureau du protecteur des familles de Premières nations]);
- Éducation (p. ex., écoles autochtones et organismes de protection de l'enfance, école Children of the Earth, réseau d'écoles des Premières Nations du Manitoba, Collège universitaire du Nord, Manitoba First Nations Education Resource Centre [centre de ressources éducatives des Premières Nations du Manitoba]).

Culture et langue

L'élève :

SocLT.12.D.3 : Démontre une compréhension de l'importance du changement contemporain des noms et de la revendication de noms de lieux autochtones (p. ex., des noms d'écoles, de rues, de phénomènes géographiques).

SocLT.12.D.4 : Nomme des actions culturelles et les comprend comme des démonstrations d'agentivité (p. ex., en musique, en télévision, dans la mode, l'humour, les arts visuels, le sport, la littérature, au cinéma, au théâtre et dans les médias sociaux).



Protection énergétique

L'élève :

SocLT.12.D.5 : Démontre une compréhension de la protection affirmée des droits et de l'agentivité autochtones, par exemple :

- Guerre de Metacomet/du roi Philip
- Pontiac/guerre de Sept Ans (ou, en anglais, French Indian War)
- Tecumseh/guerre de 1812
- Victoire de la Grenouillère/Victory of Frog Plain/Battle of Seven Oaks
- Résilience des Métis de la Rivière-Rouge face au règne de terreur
- Résistance du Nord-Ouest
- Mouvement autochtone américain – Wounded Knee
- Anicinabe Park
- Les événements de Restigouche
- Résistance de Kanehsatà:ke/la Crise d'Oka
- Incident du lac Gustafsen
- Crise d'Ipperwash
- Mouvement Idle No More
- Mouvement 1492 Land Back Lane (Caledonia, Ontario)
- Tiny House Warriors – Wet'suwet'en
- Première Nation Burnt Church
- Première Nation Elsipogtog

Résistance diplomatique

L'élève :

SocLT.12.D.6 : Démontre une compréhension de diverses actions de résistance politique et diplomatique autochtone et d'agentivité, par exemple :

- Le gouvernement provisoire de Louis Riel, l'Assemblée législative d'Assiniboia (1869-1870)
- League of Indians of Canada (1918)
- Assemblée des Premières Nations (1982)/Fraternité nationale des Indiens (1968)
- Manitoba Indian Brotherhood
- Création de la Fédération métisse du Manitoba (1967)
- Citizen Plus (Livre rouge)
- Wahbung (1971)
- Pipeline de la vallée du Mackenzie
- Constitution Express
- Négociations constitutionnelles et rapatriement de la Constitution – Article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982
- Projet de loi C-31 (1985)
- Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996)
- Résistance d'Elijah Harper à l'Accord du Lac Meech (1987)
- Résistance autochtone à l'Accord de Charlottetown (1992)

- Négociations de l'Accord de Kelowna (2005)
- Gouvernement autonome de la nation Dakota de Whitecap (2023)
- Entente de services à l'enfance et à la famille avec les communautés autochtones (Cindy Blackstock)
- Création du Nunavut (1999)
- Reconnaissance de la personnalité juridique de la rivière Magpie - Québec/Conseil des Innus d'Ekuanitshit

Actes de résistance légale

L'élève :

SocLT.12.D.7 : Démontre une compréhension de divers actes de résistance légale et d'agentivité, par exemple, :

- *Calder et al. c. Procureur Général de la Colombie-Britannique* (1973)
- *R. c. Sparrow* (1990)
- Rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones (1991)
- *Delgamuukw c. Colombie-Britannique* (1997)
- Affaire Daniels (1999)
- *R. c. Marshall* (1999)
- *R. c. Gladue* (1999)
- *Corbiere c. Canada* (Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) (1999)
- *R c. Powley* (2003)
- *R c. Goodon* (2009)
- *McIvor c. Canada* (Registraire, Affaires indiennes et du Nord) (2009)
- Principe de Jordan (institué dans la foulée de l'affaire Jordan River Anderson)
- Cindy Blackstock et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations – Jugement du Tribunal canadien des droits de la personne sur les pratiques discriminatoires en matière de protection des enfants (2016)
- Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (2007), présentation des excuses du gouvernement canadien (2008) et actions collectives qui en ont découlé
- Fédération métisse du Manitoba inc. c. Canada (Procureur général) (2013)
- Commission de vérité et réconciliation du Canada (2008-2015) – Appels à l'action (2015) (Remarque : Les Métis de la Rivière-Rouge n'ont pas participé à l'étude de la Commission.)
- Enquête nationale sur les femmes et les filles (et personnes 2ELGBTQI+) autochtones disparues et assassinées – Rapport final et appels à la justice (2019)



Actes de résistance économique

L'élève :

- SocLT.12.D.8 :** Démontre une compréhension d'actes de résistance économique autochtone et de l'agentivité des Autochtones (p. ex., plaidoyer pour les réserves urbaines et les droits inhérents, First Nations Bank of Canada [banque des Premières Nations du Canada], le modèle de développement économique de la première nation Osoyoos, la Seal River Watershed Alliance, le projet hydroélectrique de Grande-Baleine, Naawi-Oodena, The Pas).
- SocLT.12.D.9 :** Démontre en quoi les notions de souveraineté et d'agentivité peuvent contribuer à une compréhension plus large de l'énoncé « Nous sommes tous visés par les traités ».

Ressources pour la mise en œuvre des programmes d'études

Des ressources clés sont fréquemment ajoutées. Veuillez vous référer à https://www.edu.gov.mb.ca/m12/cadre/francais/sh/ressources/12e_annee.html pour voir les ressources clés particulières à cette ressource.

